

Mise en ligne le 08/07/2025



Réf dossier : 10924
N° ordre de passage : 114
N° annuel : B2025_0341

DÉLIBÉRATION
RÉUNION DU BUREAU DU 30 JUIN 2025

Assurer une gestion performante des ressources de la Métropole - Gestion immobilière - Communes de Darnétal, Fontaine-sous-Préaux, Saint-Aubin-Epinay, Saint-Jacques-sur-Darnétal, Saint-Léger-du-Bourg-Denis, Saint-Martin-du-Vivier et Roncherolles-sur-le-Vivier - Transfert de propriété de plusieurs bassins - Actes authentiques à intervenir : autorisation de signature

Par arrêté Préfectoral en date du 4 décembre 2018, le Syndicat des Bassins Versants Cailly-Aubette-Robec (SBV-CAR) a été créé et est substitué de plein droit, pour l'exercice de ses compétences, dans son périmètre, aux anciens syndicats et EPCI dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes conformément à l'article L 5211-17.

Toutefois, le transfert définitif des équipements dépendant de la Métropole au profit du SBV-CAR n'a pas été effectué. A ce jour, les éléments d'inventaire nécessaires sont rassemblés pour permettre la régularisation des biens objet des présentes.

En matière immobilière, le transfert de propriété est constaté par acte authentique de cession amiable, à titre gratuit. Quant aux biens qui relèvent du domaine public, ils ne font pas l'objet d'un déclassement préalable, conformément aux dispositions de l'article L 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Par conséquent, il vous est proposé de constater l'effectivité du transfert des bassins par acte authentique, savoir :

- Le bassin n° BR252 sis sur la commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis cadastré section A n° 2034, 2041, 2037, 2035, 2039,
- Le bassin n° BR120 sis sur la commune de Saint-Aubin-Epinay cadastré section A n° 242,
- Le bassin n° BR196 sis sur la commune de Saint-Aubin-Epinay cadastré section AC n° 276 et 315,
- Le bassin n° BR124 sis sur la commune de Darnétal cadastré section AL n° 40, 41 et 43,
- Le bassin n° BR198 sis sur la commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal cadastré section E n° 252 et 255,
- Le bassin n° BR194 sis sur la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier, cadastré section A n° 1334,
- Le bassin n° BR192 sis sur la commune de Saint-Martin-du-Vivier cadastré section AB 78,
- Le bassin n° BR184 sis sur la commune de Fontaine-sous-Préaux cadastré section A n° 684 et 683 avec rappel de servitude sur la parcelle cadastrée A 685,
- Le bassin n° BR14 sis sur la commune de Fontaine-sous-Préaux cadastré section AC 54,
- Le bassin n° BR109 sis sur la commune de Fontaine-sous-Préaux cadastré section AC n° 55,
- Le bassin n° BR114 sis sur la commune de Fontaine-sous-Préaux cadastré section A n° 42 et 44.

Il est ici précisé que les transferts des autres bassins ne figurant pas aux présentes seront régularisés postérieurement dans les meilleurs délais.

Enfin, il est convenu que les frais liés à la rédaction des actes nécessaires seront supportés pour moitié par le Syndicat des Bassins Versants Cailly-Aubette-Robec (SBV-CAR) et la Métropole.

Le Quorum constaté,

Le Bureau métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-17 en application de l'article L 5711-1,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu la délibération du Conseil du 15 juillet 2020 donnant délégation au Bureau,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Benoît ANQUETIN, Conseiller délégué,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- que les biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exercice des compétences du SBV-CAR ont été mis à disposition de plein droit à compter de la création du Syndicat,
- qu'il convient de réitérer les transferts de propriété des différents équipements dans le cadre d'un acte authentique,

Il est procédé au vote à 16 heures 55.

Décide à l'unanimité :

- de transférer la pleine propriété des bassins ci-dessus désignés, à titre gratuit dans le patrimoine du SBV-CAR,
 - que les frais et autres accessoires relatifs aux actes seront supportés pour moitié par le Syndicat des Bassins Versants Cailly-Aubette-Robec (SBV-CAR) et la Métropole,
- et
- d'habiliter le Président à signer les actes authentiques correspondants ainsi que tous les documents se rapportant à ces affaires.

La dépense qui en résulte sera imputée au chapitre 21 du budget principal de la Métropole Rouen Normandie.

Il reste que pour respecter les prescriptions de l'article L5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision au Conseil lors de sa prochaine réunion.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

RÉUNION DU BUREAU DU 30 JUIN 2025 A 15H30

Sur convocation du 20 juin 2025

Etaient présents :

M. AMICE (Saint-Pierre-de-Manneville), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), M. BARRE (Oissel), M. BIGOT (Petit-Couronne) à partir de 16 h 43, Mme BIVILLE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme BONA (Ymare), Mme DE CINTRE (Rouen), M. DELALANDRE (Duclair), Mme EL KHILI (Rouen), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. HOUBRON (Bihorel), M. LAMIRAY (Maromme), Mme LAMOTTE (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. LANGLOIS (Amfreville-la-Mivoie), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LECOUTEUX (Belbeuf), Mme MAMERI (Rouen), M. MARCHANI (Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MAYER-ROSSIGNOL (Rouen), M. MERABET (Elbeuf), Mme MEZRAR (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. MOREAU (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme MULOT (Notre-Dame-de-Bondeville), Mme NICQ-CROIZAT (Mont-Saint-Aignan), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), Mme RENOU (Sotteville-lès-Rouen), M. ROYER (Hénouville), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SORET (Rouen) à partir de 16 h 25.

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme BOUCQUIAUX (Saint-Léger-du-Bourg-Denis) pouvoir à M. AMICE, M. BREUGNOT (Gouy) pouvoir à M. MERABET, M. CALLAIS (Le Trait) pouvoir à Mme LAMOTTE, Mme GROULT (Darnétal) pouvoir à M. LECOUTEUX, Mme LESAGE (Grand-Couronne) pouvoir à M. BIGOT à partir de 16 h 43, Mme MOTTE (Petit-Quevilly) pouvoir à M. MOYSE, M. SORET (Rouen) pouvoir à M. LANGLOIS jusqu'à 16 h 25.

Absents non représentés :

M. BIGOT (Petit-Couronne) jusqu'à 16 h 43,
M. HIS (Saint-Päer),
Mme LESAGE (Grand-Couronne) début de la représentation à 16 h 43,
M. ROULY (Grand-Quevilly).

Département :
SEINE MARITIME

Commune :
SAINT-LEGER-DU-BOURG-DENIS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUE
Rec

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025 extrait est géré
par le centre des impôts locaux du SLOW.
Publié le SDIF - PTGC 76
ID : 076-200023414-20250702-B2025_10341-DE37

ID : 076-200023414-20250702-B2025_10341-DE37

76037 ROUEN CEDEX

tél. 02.32.18.92.11. -fax

Section : A
Feuille : 000 A 04

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 19/05/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

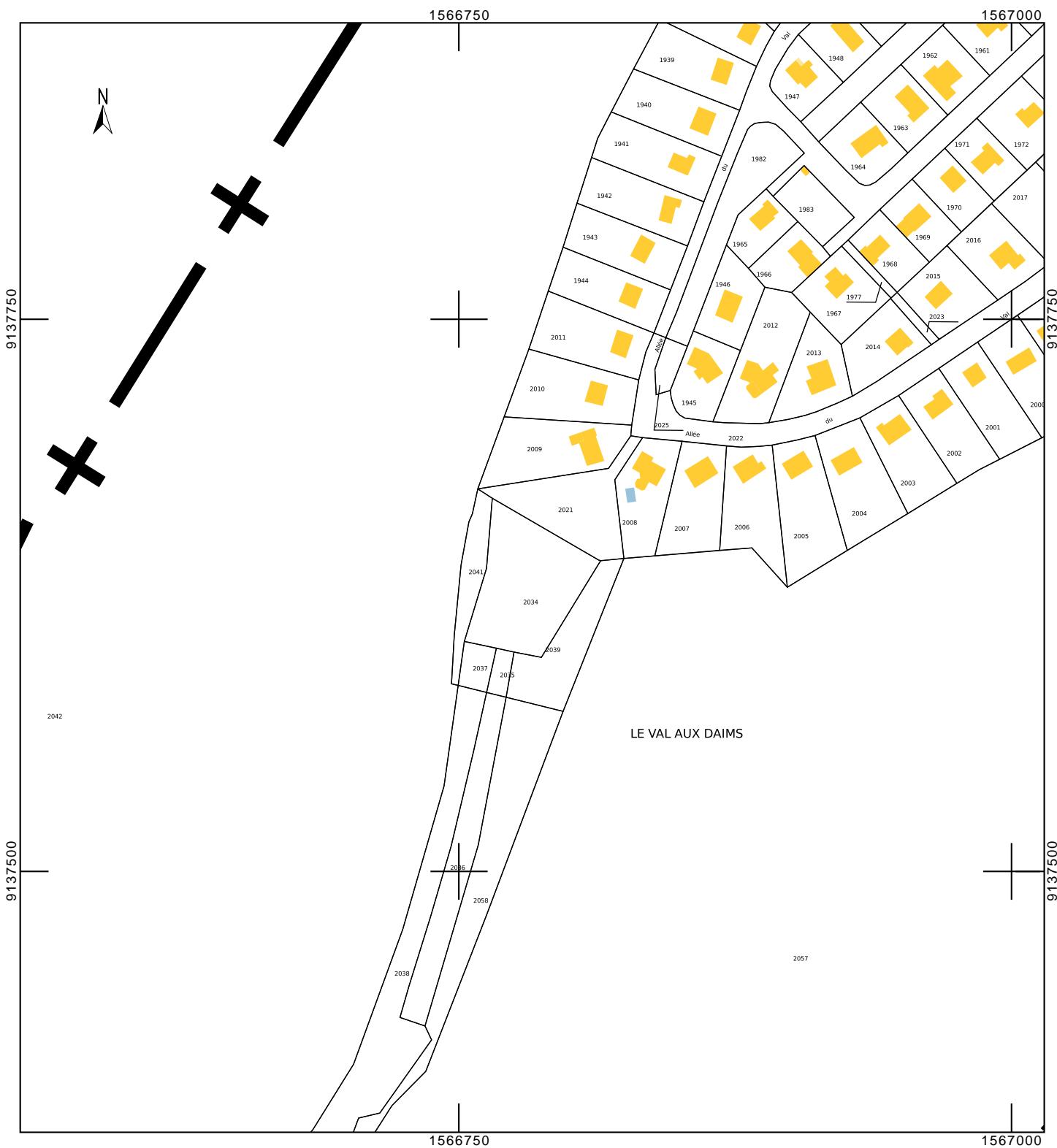
76037 ROUEN CEDEX

tél. 02.32.18.92.11. -fax

sdif76.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
SEINE MARITIME

Commune :
SAINT-AUBIN-EPINAY

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUE

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

RECUE EN PRÉFECTURE LE 07/07/2025 ET EXTRAIT EST GÉRÉ

Reçu en préfecture le 07/06
par le centre des

SDIF - PTGC 76

ID : 076-200023414-20250702-B202510341-DE37

Section : A
Feuille : 000 A 01

Échelle d'origine : 1/5000

Date d'édition : 19/05/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

76037 ROUEN CEDEX

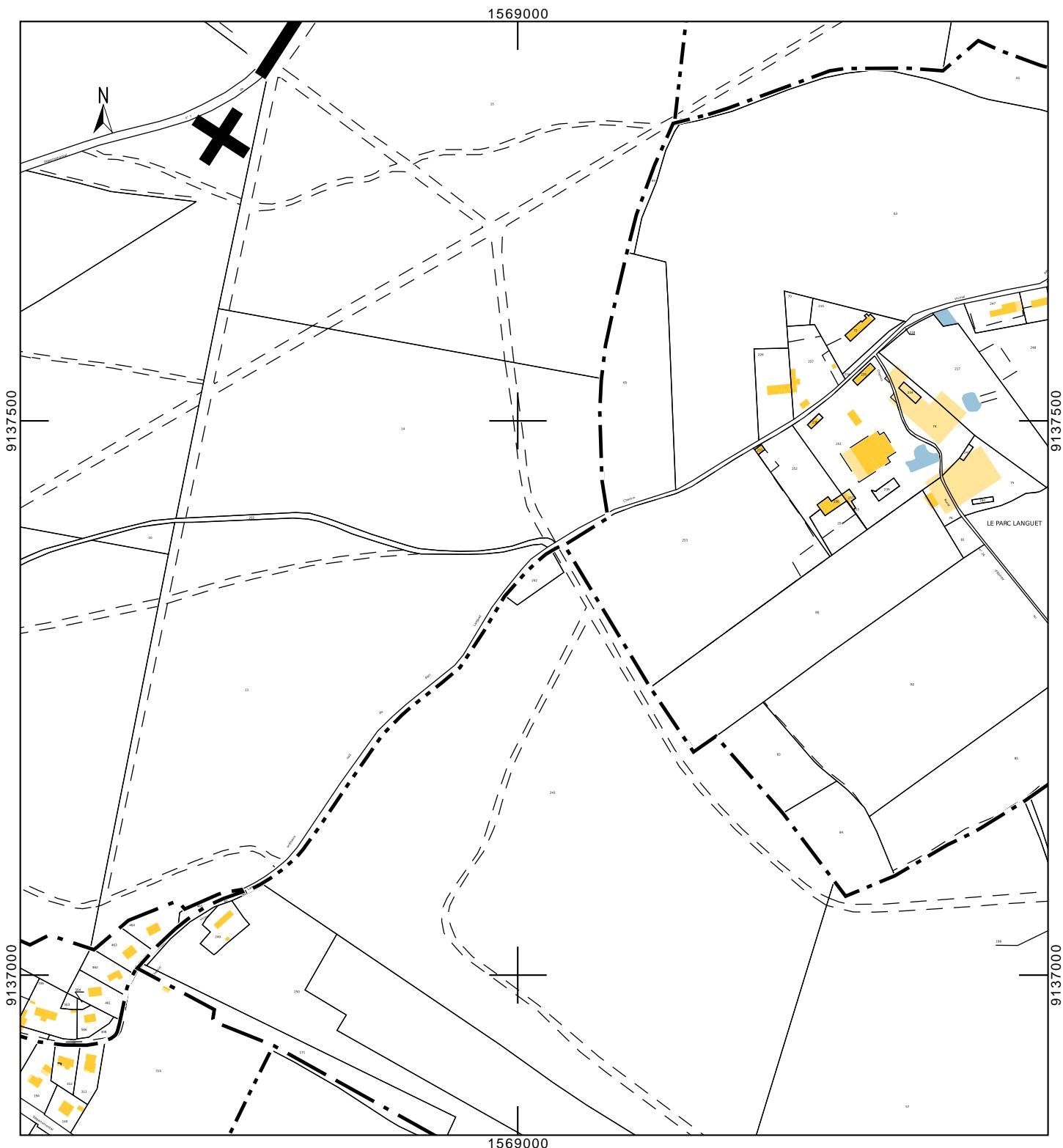
tél. 02.32.18.92.11. -fax

sdif76.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

13 31 30

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
SEINE MARITIME

Commune :
SAINT-AUBIN-EPINAY

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025 extrait est géré
par le centre des impôts incrédule SLO

Publié le SDIF - PTGC 76

ID : 076-200023414-20250702-B2025_10341-DE37

Section : AC
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 19/05/2025
(fuseau horaire de Paris)

Cordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

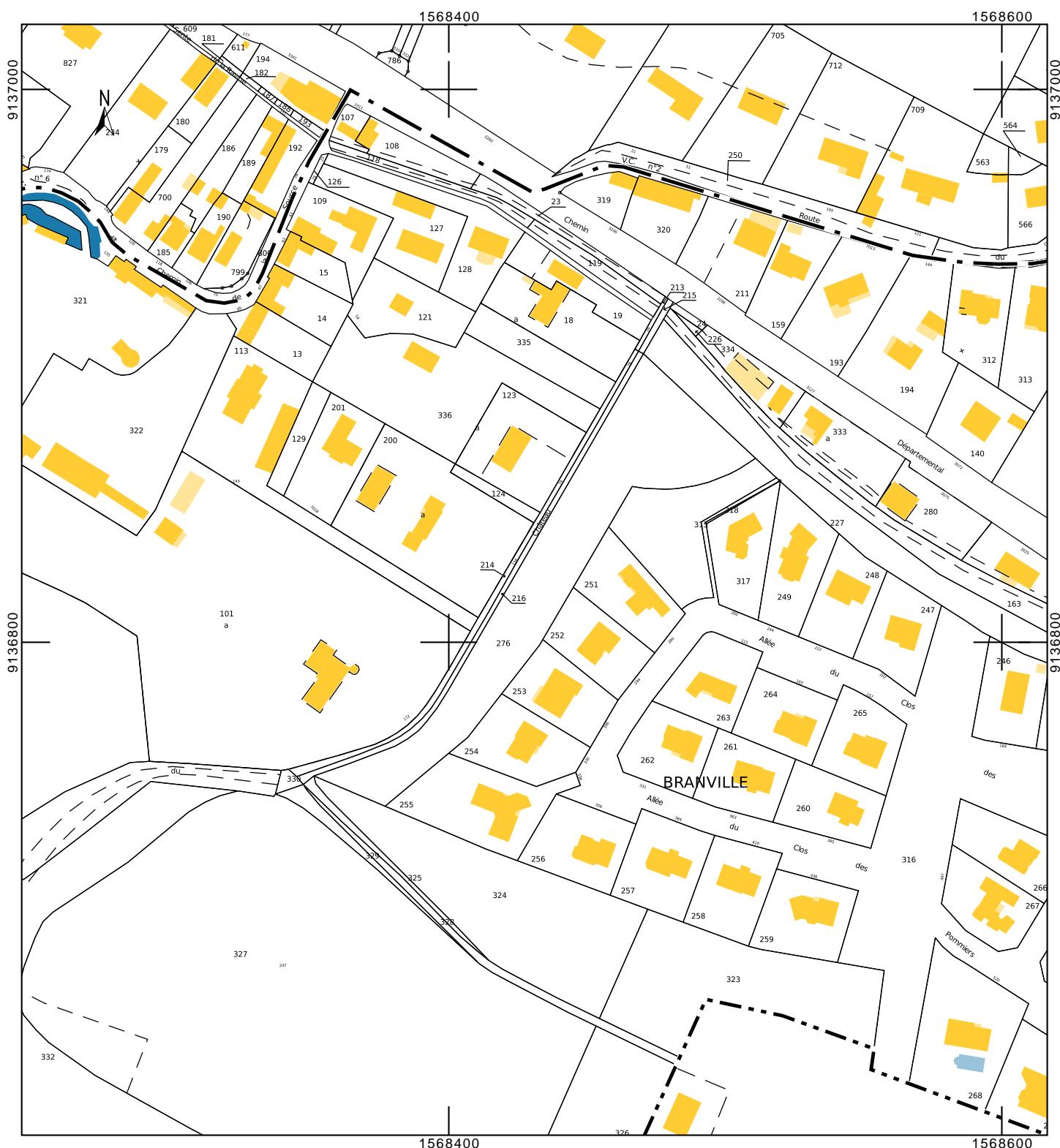
76037 ROUEN CEDEX

tél. 02.32.18.92.11. -fax

sdif76.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
SEINE MARITIME

Commune :
DARNETAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025 extrait est géré

par le centre des impôts de Rouen SLO
Publié le SDIF - PTGC 76

ID : 076-200023414-20250702-B2025_10341-DE37

Section : AL
Feuille : 000 AL 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

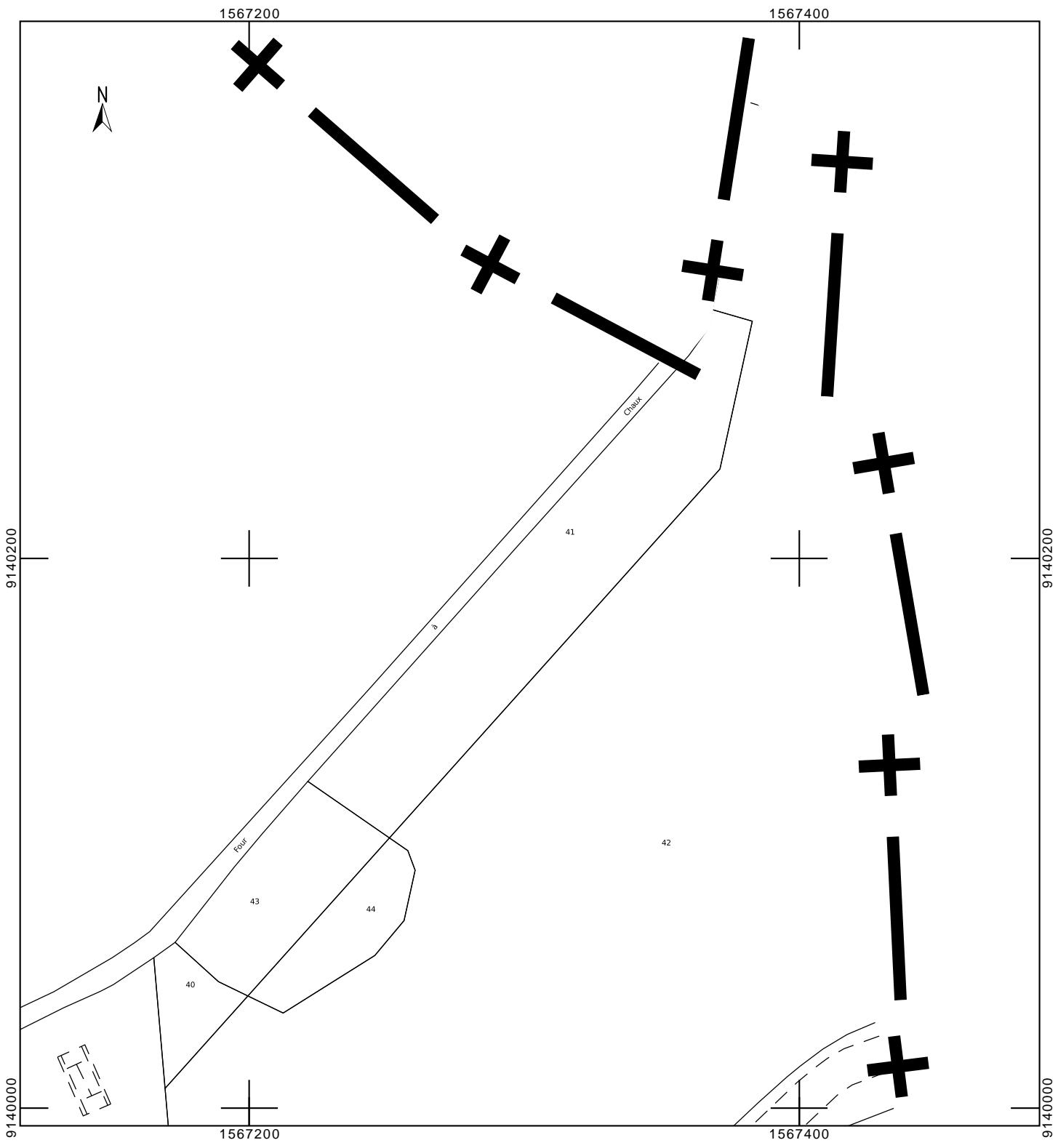
Date d'édition : 19/05/2025
(fuseau horaire de Paris)

Cordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

76037 ROUEN CEDEX
tél. 02.32.18.92.11. -fax
sdif76.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
SEINE MARITIME

Commune :
SAINT-JACQUES-SUR-DARNETAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025 extrait est géré
par le centre des impôts de Rouen SLO
Publié le SDIF - PTGC 76
ID : 076-200023414-20250702-B2025_10341-DE37

Section : E
Feuille : 000 E 02

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2500

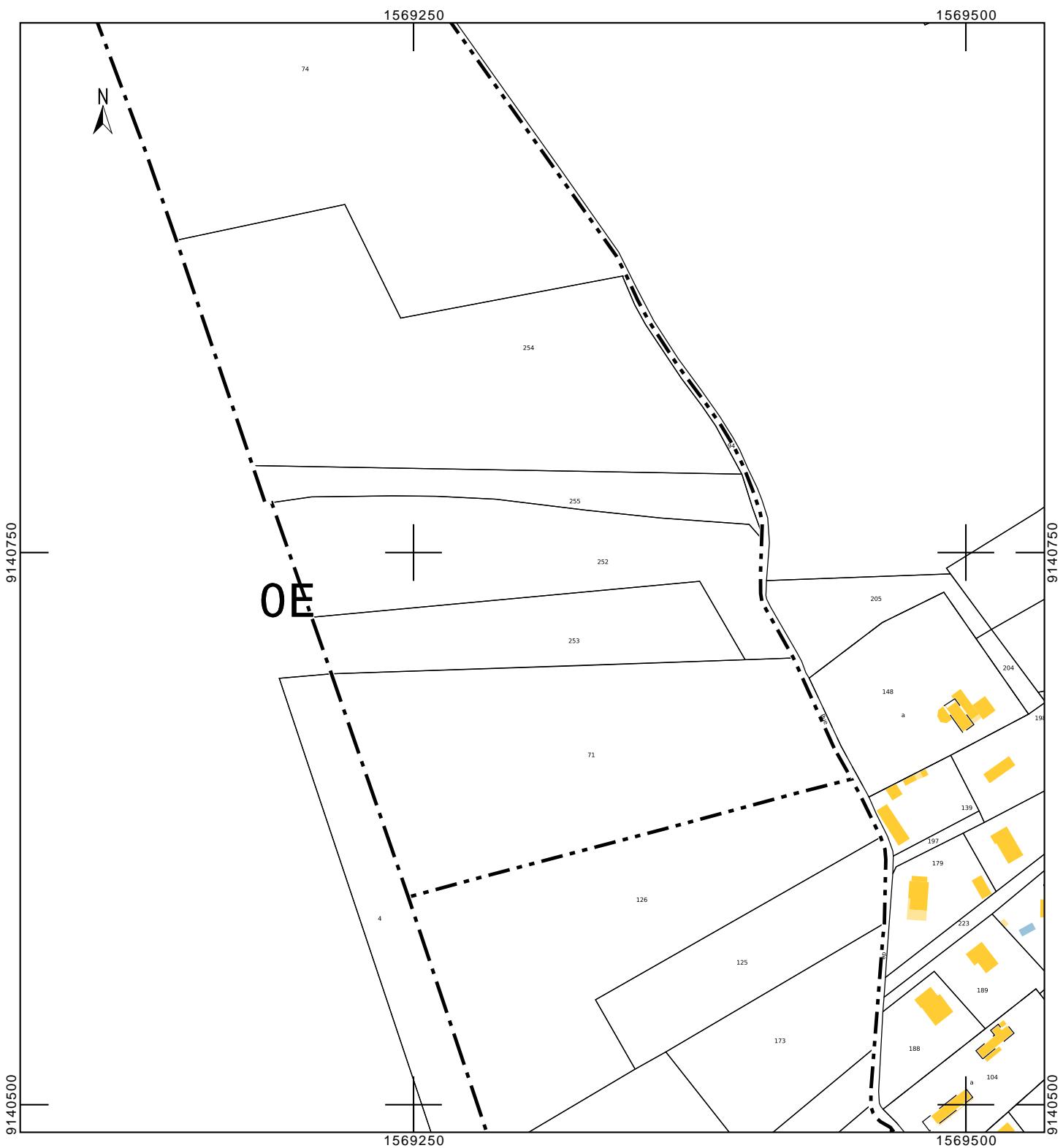
Date d'édition : 19/05/2025
(fuseau horaire de Paris)

Cordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances
PUBLIQUES

76037 ROUEN CEDEX
tél. 02.32.18.92.11. -fax
sdif76.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
SEINE MARITIME

Commune :
RONCHEROLLES SUR LE VIVIER

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUE

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025 extrait est géré
par le centre des impôts de Clermont-Ferrand

Section : A
Feuille : 000 A 01

Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 19/05/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

76037 ROUEN CEDEX
tél. 02.32.18.92.11. -fax
sdif76.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
SEINE MARITIME

Commune :
SAINT-MARTIN-DU-VIVIER

Section : AB
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 19/05/2025
(fuseau horaire de Paris)

Cordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

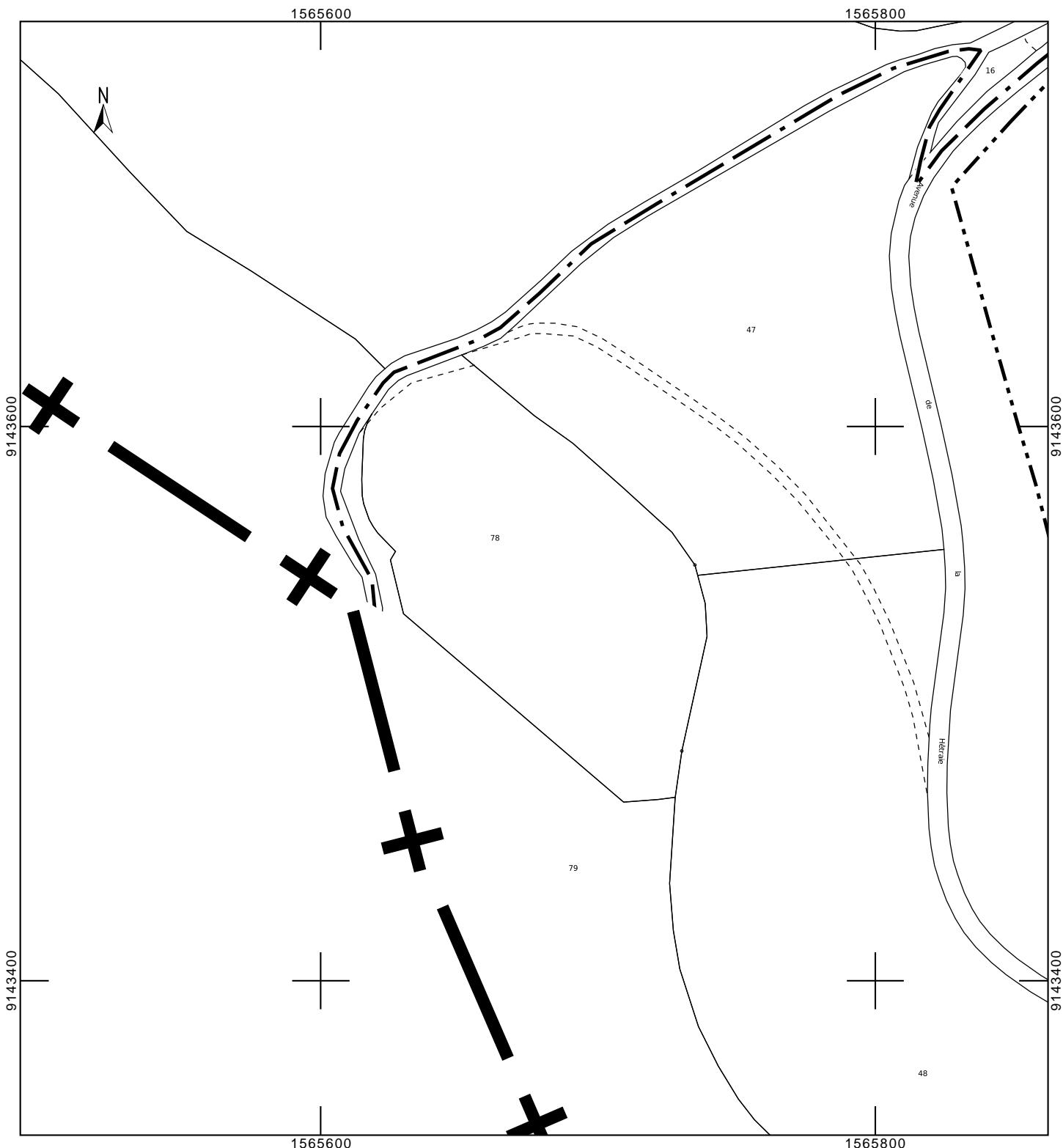
Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025 extrait est géré
par le centre des impôts du ciel SLO
Publié le SDIF - PTGC 76
ID : 076-200023414-20250702-B2025_10341-DE37

76037 ROUEN CEDEX
tél. 02.32.18.92.11. -fax
sdif76.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
SEINE MARITIME

Commune :
FONTAINE-SOUS-PREVAUX

Section : A
Feuille : 000 A 03

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 19/05/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par
SDIF - PTG 76
Centre des impôts foncier suivant :
SDIF - PTG 76
38 Cours Clémenceau CS 81002 76037
76037 ROUEN CEDEX
tél. 02.32.18.92.11. -fax
sdif76.ptgc@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
SEINE MARITIME

Commune :
FONTAINE-SOUS-PREAUX

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUE

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025 et extrait est géré

Reçu en préfecture le 07/07
par le centre des

Publié le SDIF - PTGC 76

ID : 076-200023414-20250702-B202510341-DE37

76037 BOUEN CEDEX

76037 ROUEN CEDEX
tél. 02 32 18 02 11 fax

www.123rf.com

sdif76.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

For more information about the study, please contact Dr. Michael J. Koenig at (314) 747-2146 or via email at koenig@dfci.harvard.edu.

10.000-15.000 €

ANSWER The answer is 1000. The area of the rectangle is 1000 square centimeters.

Section : AC
Feuille : 000 AC 01

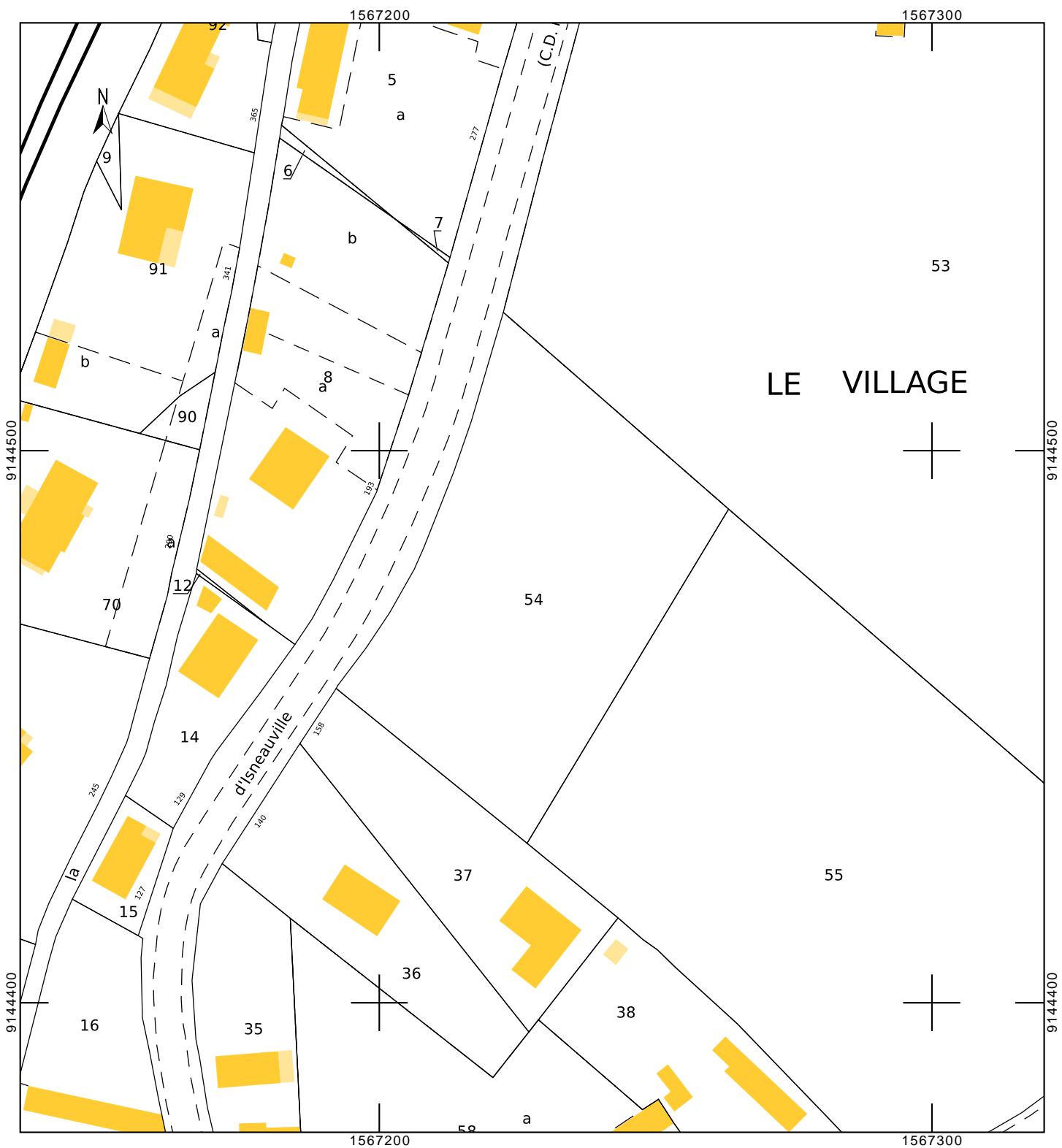
Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 19/05/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
SEINE MARITIME

Commune :
FONTAINE-SOUS-PREAUX

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025 extrait est géré
par le centre des impôts de Rouen SLO

Publié le SDIF - PTGC 76

ID : 076-200023414-20250702-B2025_10341-DE37

Section : A
Feuille : 000 A 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 19/05/2025
(fuseau horaire de Paris)

Cordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

76037 ROUEN CEDEX
tél. 02.32.18.92.11. -fax
sdif76.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

